

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>En exercice</u> : 15	<u>Présents votants</u> : 12	<u>Pour</u> : 12+01 procuration	<u>Abstention</u> : 0	<u>Contre</u> : 0
-------------------------	------------------------------	------------------------------------	-----------------------	-------------------

L'an deux mille vingt-six le 29 juillet à 20 heures minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 juillet 2026

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

BAZINET Bernard	Présent	FURGAUT Antoine	<u>Absent</u>	MATHIS Franck	Présent
CHABOT-LALAY Patricia	Présente	GRASSET Cécile	Présente	MERLE Yannick	Présente
COLLOT Didier	Présent	LABOURET Alexis	Présent	PIALHOUX Laurent	Présent
DABOUSSI Margot	Présente	MAREND Vincent	<u>Absent</u>	PINEL Catherine	<u>Absente</u>
FUENTES Marie-Claude	Présente	MARQUILLIE Catherine	Présente	VIGNERON Sébastien	Présent

ABSENT(E)(S) EXCUSE(S): Vincent MAREND (procuration à Laurent PIALHOUX), Antoine FURGAUT

ABSENT(E)(S): Catherine PINEL

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Claude FUENTES

2026-51 Remboursement EDF- Encaissement de chèques

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la commune a reçu des chèques émis par EDF pour des remboursements correspondants à des régularisations ou trop-perçus liés à des factures d'électricité acquittées par la collectivité.

Afin de permettre l'encaissement de ces sommes au bénéfice du budget communal, soit 6 chèques (201,52 €, 8,89 €, 1,66 €, 1,92 €, 125,92 €, 36,04 €) pour un total de 375,95 €, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires auprès du comptable public et à accepter les chèques émis par EDF (fournisseur d'énergie concerné).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DÉCIDE :

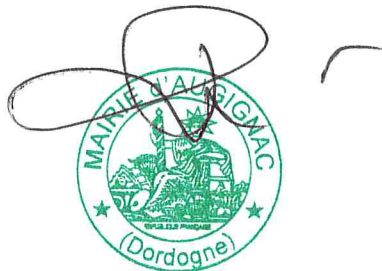
- D'autoriser Monsieur le Maire (ou l'adjoint délégué) à accepter le remboursement par chèques de régularisation des factures EDF et à signer les titres correspondants

AR Prefecture

024-212400162-20260729-2026_51-DE
Reçu le 08/08/2026
Publié le 08/08/2026

- D'autoriser le comptable public à procéder à l'imputation des recettes correspondantes sur le budget communal ;

Copie conforme en Mairie,
le 03 août 2026
Le Maire
M. Bernard BAZINET



Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
Le Maire, Bernard BAZINET



La secrétaire de séance
Marie Claude FUENTES

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Marie Claude FUENTES, is written over a horizontal line.

AR Prefecture

024-212400162-20260729-2026_51-DE
Reçu le 08/08/2026
Publié le 08/08/2026